

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du GNPP Ile de France du 20 février 2017

Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous présenter le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu le 20 février 2017, à partir de 10h, à l'adresse suivante :

FIAP Jean Monnet
30 Rue Cabanis
75014 Paris, France

13 personnes présentes ou représentées sur 24 adhérents, le quorum est atteint et l'assemblée générale peut commencer.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de 2015-2016.

Les comptes de 2015-2016 ont été entièrement revus et reprise par un comptable, validant les chiffres présentés à l'assemblée précédente.

2. Approbation du rapport moral du Président du GNPP IDF.

Le rapport est adopté à l'unanimité (rapport annexé en fin de document)

3. Approbation du rapport financier, présenté par le Trésorier du GNPP IDF.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité (rapport annexé en fin de document)

4. Proposition d'élire de nouveaux membres au bureau du GNPP IDF.

Aucun membre supplémentaire ne se présente pour rejoindre le bureau.

5. Explication des problèmes rencontrés au GNPP National de l'année 2015 à ce jour.

Le président expose les problèmes rencontrés par le GNPP National tout au long de l'année, tel qu'ils ont été relatés sur les news du blog www.gnppidf.fr. Viennent se rajouter les informations sur les échanges avec le bureau directeur du GNPP National. Evocation des éventuelles implications des régions en cas de cessation de paiement du GNPP National.

6. Vote pour rester fédéré au GNPP National.

Sur 13 membres présents ou représentés,

12 membres souhaitent que le GNPP Ile de France ne soit plus affilié au GNPP National
1 membre souhaite que le GNPP Ile de France reste fédéré

Le GNPP Ile de France ne maintient donc pas son affiliation avec le GNPP National.

7. Si le vote de la résolution 6 mène à quitter le GNPP National, l'Assemblée est clôturée et s'ouvre l'Assemblée Extraordinaire du GNPP Ile de France du 20 février 2017.

L'assemblée générale ordinaire se clôture pour permettre d'ouvrir l'assemblée générale extraordinaire.

8. Si le vote de la résolution 6 mène à rester au GNPP National, appel de cotisation GNPP Ile de France.

Résolution 8 sans objet

Fin de l'assemblée générale ordinaire.

Signature du président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stephan Duc', written over a horizontal line.

Signature de la secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Guin', written over a horizontal line.